**Arrêté d'attribution de la prime exceptionnelle COVID 19**

**À**

**M. ……………………………….**

**Logo Collectivité**

Le Maire *(ou le Président)* de

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires (notamment son article 20),

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale (notamment son article 88),

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Vu la délibération du portant instauration de la prime exceptionnelle COVID 19 dans

*(la commune de, l'établissement),*

*Si la prime est proratisée en fonction du temps de travail :*

*(Si l'agent travail à temps partiel)* Vu l'arrêté du autorisant M. à exercer ses

fonctions à temps partiel à raison de % *(préciser la quotité)* du .... au ...,

*(si l'agent occupe un emploi à temps non complet)* Vu l'arrêté de nomination de M. sur

l'emploi de , à temps non complet à raison de heures hebdomadaires du ... au ... sur la  
période de 12 mois du ... au ... ;

Considérant que M. , .... (statut : titulaire, stagiaire, contractuel, emploi aidé),

.......(grade le cas échéant), .... (emploi), a, durant la période de l'état d'urgence, .... (citer les sujétions et surcroit exceptionnel activité)

**ARRETE**

**Article 1:** M percevra € *(préciser le montant)* au titre de la prime

exceptionnelle COVID 19.

*Si proratisation en fonction du temps de travail (mais pas d'obligation)*

*(Si l'agent travaille à temps partiel ou occupe un emploi à temps non complet)* Le montant de la prime attribué est fixé à hauteur de la quotité travaillée *(ex : un temps partiel de droit à 80 %, l'agent perçoit 6/7' de la prime soit .... ).*

Cette somme sera versée avec sa rémunération du mois de .... *(avant fin 2020 en 1 seule fois ou en plusieurs fois)* et sera exonérée de cotisations salariales et patronales et d'impôt.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à l'agent.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e) sera transmise :

* au comptable de la collectivité

Fait à , le

Le Maire, Président,

Le Maire, Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire

de cet acte,

- informe qu'en application des dispositions du décret

n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut

faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant

le tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à

compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l’application internet Télérecours citoyens,

en suivant les instructions disponibles à l’adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

NOTIFIÉ A L'AGENT LE ../../.... Signature de l'agent